

MODIFICATION D'OBJET ET D'ACTIVITÉ

Le dossier est constitué :

De deux imprimés M2 : complétés et signés sur les 2 feuillets en original par le représentant légal ou son mandataire.

Préciser la totalité des activités exercées telles que vous voulez qu'elles apparaissent sur l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés, ainsi que l'activité la plus importante (cadre10).

Indiquer en observations (cadre 16) les activités ajoutées et/ou supprimées.

Des pièces justificatives suivantes :

✓ 1 exemplaire original du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire ou 1 copie certifiée conforme et signée en original par le représentant l'égal.

✓ 1 exemplaire de l'intégralité des statuts mis à jour certifiés conformes et signés en original par le représentant légal.

✓ copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution avec la date de publication. Pour les SNC, copie du journal d'annonces légales obligatoire.

Justificatif en cas d'adjonction d'activité :

Création : aucune pièce demandée

Acquisition d'une branche d'activité ou apport :

✓ copie de l'acte d'achat de la branche d'activité ou copie du traité d'apport

✓ copie du journal d'annonces légales dans lequel est parue la publicité de l'apport ou attestation de parution avec date de publication.

Pour les SNC, copie du journal d'annonces légales obligatoire

Location- gérance d'une branche d'activité :

✓ copie du contrat de location-gérance de la branche d'activité.

✓ copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution avec la date de publication.

Pour les SNC, copie du journal d'annonces légales obligatoire.

✓ Si l'activité est réglementée : copie du titre, diplôme, autorisation permettant d'exercer cette activité.

Si adjonction ou modification d'une activité ambulante, fournir les pièces nécessaires à l'établissement de la carte (cf fiche CCA)

- ✓ Formalité effectuée par un intermédiaire : pouvoir signé en original des deux parties.

Coût de la formalité

Frais Greffe : par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Romans.

- Par création ou prise en location gérance : 195.38 € Pour les sociétés unipersonnelles (SARL, SASU) **dont l'associé unique personne physique, assume personnellement la gérance ou la présidence** : 79.38 €
- Par achat d'une branche d'activité ou apport : 213.66 €

Frais CFE : 60,00 € par chèque libellé à l'ordre de CFE - CCID
Pour un règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.